

# RENCONTRE TECHNIQUE ARBORICULTURE

Jeudi 5 février 2026

14h-17h30

Rendez-vous au



CAMPUS  
DE POUILLÉ  
ANGERS



47.434799, -0.539766

Innover pour mieux protéger :  
biocontrôle, qualité de pulvérisation et  
diversification pour des vergers plus durables

## LIVRET DE VISITE

Avec la participation de :



CHAMBRES  
D'AGRICULTURE



Contrat  
de  
Solutions



PREFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



santé  
famille  
retraite  
services



Phyteis  
Protéger les cultures  
Protéger le futur



Andermatt



BIOGARD®  
biological First



SOLHEAD



syngenta.



LA PUISSANCE DU GROUPE



FREDON  
NOUVELLE-AQUITAIN



GROUPE  
MODEMA  
AGRI



la nature au service de vos cultures



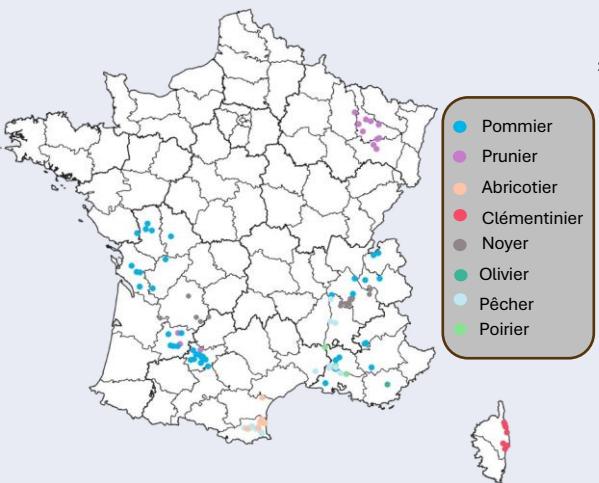
GABB Anjou

## Groupes DEPHY - écophyto

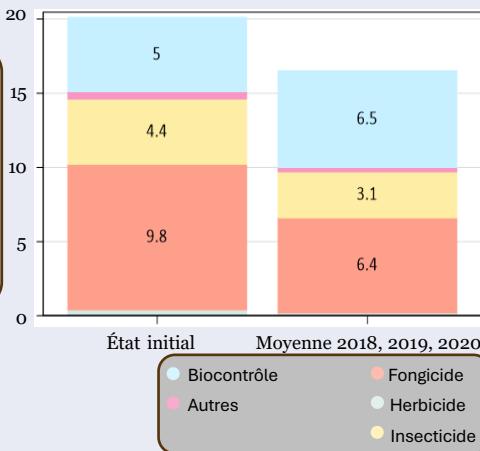
Résultats des travaux de groupes d'agriculteurs pour améliorer les stratégies de gestion et monitoring des ravageurs



### Carte des structures arboricoles impliquées dans DEPHY



IFT moyen pour chaque famille de produit avant l'entrée dans le réseau et sur la période 2018-2020



### Gestion des maladies

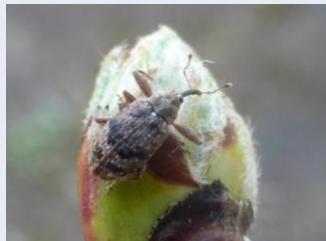
Action de prophylaxie  
Produits de biocontrôle  
Utilisation des OAD  
(Outils d'Aide à la  
Décision)

### Gestion des adventices

Désherbage mécanique  
Couverture du rang (bâche  
tissée ou paillage végétal)

### Gestion des ravageurs

Confusion sexuelle  
Produits de biocontrôle  
Filets anti-insectes



## Réduire son exposition

Bonnes pratiques du remplissage aux travaux de réentré -  
Présentation de matériel d'incorporation Cabine filtrante : choix et  
entretien (suite)

Préparation de  
la bouillie

Remplissage  
du  
pulvérisateur

Phases les plus à risque d'exposition aux produits phytopharmaceutique (PP) pour les agriculteurs (25% des signalements PhytAttitude et 70% des déclarations d'Accident du Travail)

Lors de toute démarche de prévention, la protection collective est à privilégier. Elle a pour objectif de protéger l'agriculteur des risques d'exposition aux PP ou d'en limiter les conséquences.

### Remplissage, rinçage et lavage

- Pas de lieu imposé (au champ ou à la ferme !)
- Pas de remplissage à moins de **50m d'un point d'eau**, sauf si **aire sécurisée** (Phytobac, Heliosec...)
- Protection du réseau d'eau **obligatoire**
- En cas de contrôle : savoir expliquer comment on évite les débordements !

Remplissage

Rinçage  
Lavage

#### Épandage, vidange, rinçage interdit :

- À moins de 50m des points d'eau, caniveaux, bouches d'égout
- À moins de 100m des lieux de baignade, piscicultures et points de prélèvements d'eau

#### Vidange du fond de cuve dilué à la parcelle :

- 1 fois/an sur une même surface
- Effluent dilué 100 fois
- 1<sup>ère</sup> dilution : 1 Eau = 5 Fond de cuve

## Réduire son exposition

*Bonnes pratiques du remplissage aux travaux de réentré -  
Présentation de matériel d'incorporation Cabine filtrante : choix et  
entretien (suite)*

### La cabine de tracteur

Seules les cabines de catégorie 4 sont adaptées pour protéger le conducteur des produits liquides ou solides, susceptibles de dégager des vapeurs ou des aérosols présentant un risque pour la santé.



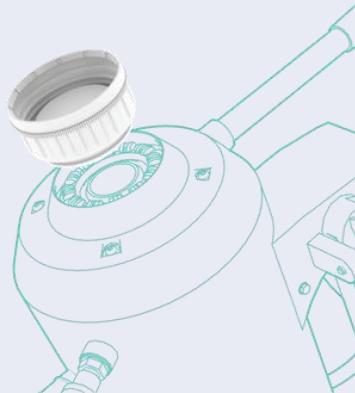
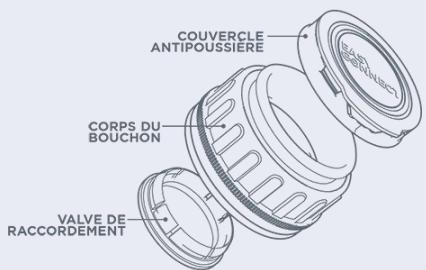
### Système de transfert fermé EasyConnect

Le développement des systèmes de transfert fermés va encore plus sécuriser la phase de remplissage des pulvérisateurs = bénéfice santé et environnement.

EasyConnect est un système normé composé de 2 éléments:

- Un bouchon spécifique
- Un connecteur relié à la cuve du pulvérisateur

**Le système EasyConnect permet de réduire de 98% l'exposition des agriculteurs aux produits phytosanitaires lors de la phase de remplissage.**



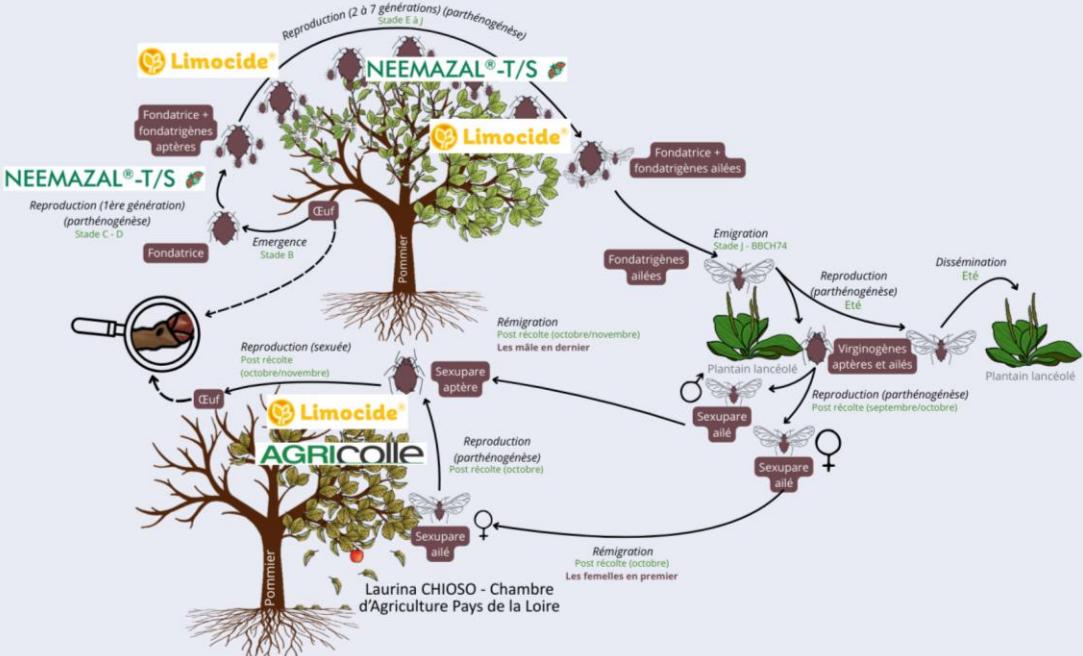
## Solutions de biocontrôle efficaces contre le puceron cendré

## Programme de lutte automne/printemps pour maîtriser le puceron cendré



CHAMBRES  
D'AGRICULTURE

Face aux évolutions climatiques et réglementaires, la gestion du puceron cendré devient de plus en plus complexe, mais des combinaisons de stratégies existent pour y faire face.



# NEEMAZAL®-T/S

Insecticide d'origine végétale, efficace contre le puceron cendré grâce à son triple monde d'action.

Solution de biocontrôle AB, à base d'huile essentielle d'orange douce, homologuée insecticide, fongicide et acaricide naturel.

**AGRI**colle

 **Andermatt**



**Vivagro**  
la nature au service de vos cultures

la nature au service de vos cultures



OFB  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

**Action de la Stratégie écophyto 2030 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.**

AVEC LE  
SOUTIEN  
FINANCIER  
DE



agence de l'eau  
Loire-Bretagne

## Qualité de pulvérisation : les différentes technologies

*Efficacité des traitements : réduire ses doses et limiter les pertes dans l'air et au sol*



La maîtrise de la qualité de pulvérisation est essentielle pour concilier performance des traitements, respect de l'environnement et de la santé.

Une bonne maîtrise dépend du type de pulvérisateur (jet porté ou pneumatique, flux multidirectionnel ou dirigé) et peut être optimisé par des paramètres techniques (volumes, gouttes, répartition). Des outils peuvent aider les agriculteurs à évaluer la qualité de pulvérisation, comme le papier hydrosensible, la fluoroscéine ou les outils **Quali'Drop™** et **Drop'in™** spécifiquement conçus par Syngenta dans ce but en cultures spécialisées.

S'assurer que le produit appliqué le soit au maximum sur la cible visée permet de gagner en efficacité, d'économiser du produit et de limiter l'impact sur l'environnement.

### Tout savoir sur son pulvé

*Critères d'un pulvé en bon état - Enjeux du contrôle technique - Règles d'utilisation avant, pendant et après le traitement*

### Le contrôle des pulvérisateurs

#### Pulvés concernés

- À rampe (toute largeur)
- Viticulture / arboriculture
- Combinés (sur semoir...)
- À lance
- Fixes et semi-mobiles
- Traitement de semences

Obligatoire depuis 2009

Validité 3ans  
(5 ans pour un neuf)

Refusé au contrôle ?

Utilisation illégale ?  
6% des contrôles en 2024

« le pulvérisateur ne doit plus être utilisé avant la constatation de la réparation des défauts majeurs par un organisme de contrôle ..»

**Non respect du contrôle :**  
→ 1500€ (3000€ en cas de récidive)  
**Non respect de la contre-visite dans un délai de 4 mois, non présentation du rapport de contrôle, utilisateur d'un pulvé non contrôlé dont il n'est pas propriétaire (CUMA, EDT...) :**  
→ 750€ (1500€ en cas de récidive)

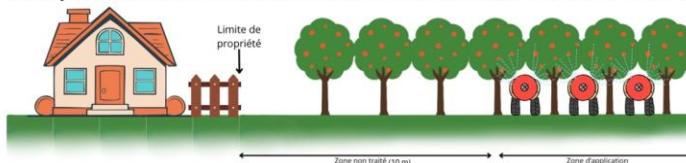
## Tout savoir sur son pulvé

*Critères d'un pulvé en bon état - Enjeux du contrôle technique -  
Règles d'utilisation avant, pendant et après le traitement*

### Schéma synthétique de la réglementation « ZNT Riverains »

**L'AMM prévoit une distance de sécurité : respecter la distance indiquée**

Exemple de DSPPR de 10 m avec une zone d'habitation en arboriculture



*Mémento des produits phyto – Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire - 2025.*

**L'AMM ne prévoit pas de distance de sécurité**

→ 20m si produit classé :

H300, H310, H331, H334, H350, H350i, H360, H360f, H360D, H360FD, H360Df, H370, H372 ou produit contenant des substances « perturbateurs endocriniens »

→ 10m si produit recensé sur la liste dédiée :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-510>

**La distance ne peut être réduite par aucune mesure**

→ Autres produits, hors produits de biocontrôle, hors produits composés de substance de base ou substances à faible risque :

- 10m (arboriculture, viticulture, arbres, arbustes, forêts, petits fruits, cultures ornementales > 50cm, bananiers, houblon)
- 5m autres cultures (dont grandes cultures) et zones non agricoles (ZNA)

**La distance de sécurité pourra être réduite s'agissant des zones attenantes aux bâtiments habités en cas d'utilisation de matériels homologués permettant de réduire la dérive et si prévu par une charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytos, approuvée par le préfet.**

**Consultez la réglementation sur le ZNT riverains ici :** <https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations-et-des>

## Diversification et biodiversité au verger



**GABB Anjou**  
Les agricultrices et agriculteurs BIO  
de Maine-et-Loire



Une trame de projets pour la protection des plantes

**Favoriser les auxiliaires des cultures et les polliniseurs permet d'améliorer les régulations biologiques et le service de pollinisation dans les vergers, assurant ainsi sa bonne santé.**

Plusieurs leviers  
à actionner et à  
combiner pour  
une meilleure  
efficacité :

- ➡ Améliorer en quantité et en qualité la ressource alimentaire accessible dans l'espace et le temps
- ➡ Développer les habitats de prédilection pour la nidification et la reproduction des auxiliaires
- ➡ Augmenter la connectivité et l'hétérogénéité du paysage de l'exploitation
- ➡ Diminuer l'exposition et/ou le risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques

**En favorisant les polliniseurs et les auxiliaires des cultures aux vergers, c'est l'ensemble de la chaîne trophique et donc de la biodiversité que nous protégeons !**

Pour en savoir plus, consultez :

- ➡ La cartographie des initiatives agricoles favorables aux polliniseurs, notamment celles mises en place en Pays-de-la-Loire
- ➡ Les fiches solutions en protection intégrée des cultures pour l'arboriculture

